

Compte rendu du conseil des parents du vendredi 16 juin 2023

Présents :

Awa DIABY : Adjointe à la maire du 10^e, déléguée à la petite enfance, à la protection de l'Enfance et aux familles.

Mylène HAGEGE : Chargée de mission Petite enfance, des familles, des seniors et dérogations scolaires.

Pôle famille et petite enfance :

Bernadette RODRIGUES : coordinatrice Petite Enfance, CASPE du 8/9e/10^e

Responsables :

Mme Elise DOUCET : Responsable de la crèche du 64 Claude Vellefaux

Mme Laurianne RUCH : Responsable adjointe de la crèche du 64 Claude Vellefaux

Parents élus (5 personnes) :

Mme Andreea FAUCHILLE : Présidente du Conseil des parents, de la crèche Bichat

Mme Laure TAKAHASHI : Parents élus de la crèche Bichat

Mme Zaineb MASROUKI : Parents élus de la crèche Delessert

Mme Léa DIVAY-FEILLET : Parents élus de la crèche Delessert

Mme Capucine MINAUD : Parents élus de la crèche Philippe de Girard

[Question 1 : Où en est-on du projet de création d'une page web / FAQ avec les sujets d'intérêt pour tout nouveau parent délégué / nouveau parent ?](#)

Ce sujet a été abordé depuis le 2 février 2023, mais nous n'avons pas encore eu de nouvelles à ce sujet. Ainsi, à date, pas de support à transmettre aux parents sur les thèmes les plus abordés et pas de lien non plus vers les CR de conseils de parents plus anciens.

Une nouvelle personne a été recrutée au sein du département Communication début juin et c'est elle qui s'occupera de la mise en page de la page web sur le site de la mairie du 10^e dans le dernier trimestre de l'année 2023.

Les thèmes récurrents ont été identifiés et avant la fin du mois de décembre la page web sera accessible. Il s'agira d'une synthèse des questions qui sera publiée et non pas un blog. Les parents ne pourront pas faire des commentaires ou poser des questions directement sur la page affichée. IL sera en revanche possible de revenir vers l'équipe coordinatrice par mail pour demander des modifications ou ajouts éventuels.

Les thèmes identifiés qui seront traités en priorité sont les suivants :

- Les sur-chaussures
- La communication entre la crèche et les parents, les transmissions
- L'accès (ou non accès) aux mails des parents de la crèche pour le(s) parent(s) élu(s)
- Le soutien du personnel de la crèche
- La communication sur les grèves
- Le troc de vêtements, l'écologie, le recyclage
- La sécurité aux abords de la crèche
- L'alimentation*
- Le sommeil*
- Les projets au sein de la crèche et la participation des parents.

Sur le thème de l'alimentation et du sommeil, des conférences seront également proposées aux parents.

[Question 2 : Comment les parents peuvent-ils soutenir le personnel des crèches en grande souffrance qui manifeste régulièrement ?](#)

De nombreux parents soulèvent ce point. C'est une vraie inquiétude pour eux : comment laisser sereinement des petits à la crèche alors que les effectifs sont souvent en difficulté ? Dans quelle mesure des professionnels dont le bien-être au travail est négligé peuvent-ils correctement accompagner les petits enfants ?

Les groupes de défense des conditions d'accueil des enfants ont été des collectifs largement portés par des professionnels eux-mêmes comme l'organisation « Pas de bébés à la consigne » qui existe depuis 2009. Plusieurs mesures et projets ont été mis en place en faveur du bien-être au travail au sein des crèches :

- Une campagne de valorisation des métiers la petite enfance
- Des équipes pluridisciplinaires : direction + psychologue + psychomotricien
- Des places gelées dans de nombreux établissements.

Il y a une réelle crise de recrutement : il manque 10 000 personnes dans les établissements d'accueil du jeune enfant au niveau national. Au sein de la ville de Paris, les priorités sont les suivantes :

- Le recrutement & l'évolution des modalités de recrutement
- Davantage communiquer vers des publics variés en utilisant également des vidéos sur LinkedIn et Tik Tok, des flyers, etc.
- Améliorer l'attractivité du métier avec une augmentation du budget formation et du déroulé du parcours
- Mise en place d'une école des métiers en 2024
- L'analyse des pratiques
- La mise en place de sessions d'accueil et de conférences
- L'accès à des logements sociaux réservés au personnel de la petite enfance
- Des expérimentations
- Des actions liées à la qualité de vie au travail.

Les actions liées à la qualité de vie de travail mises en place dans la ville de Paris :

- Mise en place d'une heure de gymnastique / yoga avec un coach sportif tous les mardis
- Séances de sophrologie en dehors de la structure et en distanciel
- 4 journées pédagogiques par an (1 journée rentrée + 3 autres afin d'échanger sur le projet de l'établissement, l'accueil, la dynamique d'équipe, les gestes d'urgence, etc.)
- Bureau de prévention des risques professionnels avec un référent management collectivité et un référent bientraitance
- Temps de travail : 38h30' de temps de travail par semaine, 56 à 58 jours de congé possible avec un compte épargne temps ; présence à la crèche sur une durée totale de 8h42 (comprenant la pause déjeuner et le temps nécessaire à l'habillage), possibilité de prendre de 3 à 5 semaines de vacances l'été.

La sécurité physique et affective des enfants prime. Ainsi, lorsque le personnel de la crèche n'est pas en mesure de l'assurer pour diverses raisons :

- On réduit la durée d'accueil
- On ferme les sections
- On gèle des places d'accueil.

Il y a des commissions mensuelles avec des représentants de la mairie et des crèches afin de ne pas mettre le personnel en difficulté. Par rapport à d'autre arrondissement, le 10^e est le moins sévèrement impacté par ce type de mesure.

Question 3 : Quel rôle opérationnel du conseil des parents dans la mise en place des projets en cours ?

Peu d'échanges et de sollicitations des parents délégués dans le cadre de l'année scolaire. La DFPE (Direction Famille & Petite Enfance) a mis en place plusieurs types de projets qui sont suivis en mairie :

- Des projets artistiques liés au langage, à la culture et aux livres
- Des projets de préservation des ressources (tri déchets, alimentation, éliminer tous les plastiques & perturbateurs endocriniens)
- Des projets d'égalité filles / garçons pour que tout enfant puisse jouer à n'importe quel endroit de la crèche indépendamment de son sexe
- Le projet Passerelles en lien avec les Affaires Scolaires et les territoires (les enfants des sections des grands peuvent aller au centre de loisirs avant la rentrée en maternelle).

Le conseil des parents est une instance dont le mandat court sur 1 an. Les parents peuvent être sollicités pour :

1. Contribuer et proposer des projets sur le Budget Participatif de la ville de Paris car à ce jour il n'y a pas de projet pour la petite enfance de type cour oasis, végétalisation.
A ce sujet, un RDV de 2heures sera fixé courant septembre avec le conseil des parents actuel et Mr Raphael Bonnier afin de discuter sur les projets à soumettre avant le mois de janvier 2024 et les différentes modalités. Le prochain conseil des parents pourra reprendre la main dès octobre / novembre et finaliser le(s) dossier(s).
2. Participer à l'organisation du Forum de l'Enfance.
3. Co-organiser des conférences ou le troc de vêtements.

De manière générale, en dehors des 3 conseils des parents annuels (élections + 2 autres RDV), les parents peuvent solliciter des temps d'échange supplémentaires avec la mairie pour identifier les temps forts de l'année et se coordonner pour l'organisation.